

Frayères à préserver!

Les retombées économiques reliées à la pêche sportive sont considérables. Pour augmenter le nombre de prises, plusieurs ont recours à l'ensemencement. Bien que cette technique soit efficace, il s'agit d'une solution temporaire à la surpêche et à la dégradation de l'habitat : lorsque le rendement diminue, on ensemence de nouveau. Une bonne compréhension du mode de reproduction des poissons pourrait aider à régler le problème à la source. Voici la description de deux espèces très prisées par les pêcheurs.



Touladi (truite grise, truite de lac)
Salvelinus namaycus



Ombles de fontaine (truite mouchetée)
Salvelinus fontinalis

Où fraie-t-il?	En eau de profondeur variable (jusqu'à 12 m), sur des fonds rocheux ou caillouteux des lacs.	En eau peu profonde, froide (5 à 10°C), claire et bien oxygénée à fond de gravier, à la tête des cours d'eau.
À quelle période de l'année?	Du début à la fin de l'automne, selon la latitude.	À la fin de l'été (au nord) et à l'automne (au sud).
Comment fait-il?	Aucun nid n'est construit. Les femelles déposent leurs œufs sur le fond rocheux, où ils se logent entre les roches. Les œufs n'éclosent qu'en mars ou en avril. Les adultes ne protègent ni les œufs, ni les jeunes.	La femelle creuse dans le gravier un nid dans lequel les œufs, une fois pondus et fertilisés par le mâle, seront déposés et recouvert de gravier. Les œufs éclosent après 50 à 100 jours, et les alevins demeurent dans le gravier jusqu'au printemps.
Que puis-je faire pour l'aider?	La perte ou la détérioration des sites de fraie est une des principales causes de la baisse des populations. Revégétaliser les rives, restaurer ou aménager une frayère pourraient aider le touladi. Consultez un professionnel avant d'entreprendre de tels travaux!	L'omble de fontaine est une des premières espèces à disparaître à la suite d'une modification d'un cours d'eau. Elle est particulièrement sensible aux changements de température de l'eau. La conservation des arbres aide à maintenir une eau fraîche.

Sources : Bernatchez et Giroux (2000); MRNF (2008)

Saviez-vous que...

- La pêche au touladi est interdite l'hiver dans la région des Laurentides et de l'Outaouais, pour permettre aux lacs de restaurer les populations.
- Au Québec, 70 % des poissons ensemencés, soit près de 600 tonnes/an, sont des ombles de fontaine.

La semaine prochaine : Le doré jaune et le grand brochet

Pour plus d'information, visitez le www.cobali.org



Fondation de la faune du Québec

Brookfield



MRC d'Antoine-Labelle



BORALEX

